

Théologie

Objekttyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue de théologie et de philosophie et compte rendu des principales publications scientifiques**

Band (Jahr): **23 (1890)**

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

BULLETIN

THÉOLOGIE

E. PETAVEL-OLLIFF. — LES DROITS ET LES TORTS
DE LA PAPAUTÉ¹.

Cette brochure est une vraie boîte à surprises. Le titre semble annoncer un traité de polémique ou pour mieux dire d'irénique, et cette impression première est confirmée par l'*Avant-propos*. Celui-ci parle d'une « enquête » faite, enquête ayant eu pour résultat la découverte d'un « point de vue intermédiaire » pouvant rallier les esprits impartiaux et permettant de songer à la perspective d'une transaction pacifique entre les deux Eglises romaine et protestante. — Tournez le feuillet, et.... vous voilà en présence de l'interprétation d'une parabole ! la parabole du serviteur que son maître a établi sur les gens de sa maison pour leur donner, en son absence, la nourriture au temps convenable. (Mat. XXIV, 45-51).

Vous aviez cru jusqu'ici que cette similitude, de même que celle qui précède et celle qui suit, avait pour but d'inculquer aux disciples de Jésus le devoir de se tenir toujours prêts, vu l'incertitude du jour et de l'heure de la parousie ? — Nouvelle surprise : Cette parabole n'est pas une similitude, mais « une énigme à résoudre, un mystère à sonder. » Elle était destinée dans la pensée du Seigneur, non pas à mettre en relief, par une image ou une analogie tirée de la vie domestique ordinaire, une vérité de l'ordre moral, mais.... Devinez à quoi ? — A *prédire* — non pas à ses disciples,

¹ *Les droits et les torts de la papauté ou les devoirs des protestants envers leurs frères catholiques romains*, par E. Petavel-Olliff, docteur en théologie. — Lausanne, F. Payot ; Paris, librairie Fischbacher, 1890. IV et 74 pages.

car pour eux cet oracle devait être absolument inintelligible, mais pour les siècles futurs — ce qui devait advenir du gouvernement de l'église, à fournir d'avance « le canevas d'une étude historique sur l'institution » de... la papauté!

Autant de versets, — il y en a sept, — autant de phases de l'histoire de la papauté.

Verset 45: Etablissement d'un *surintendant-vicaire* et, par là même, d'une hiérarchie.

Verset 46: Premier(?) retour du Maître¹ (conversion de Constantin).

Verset 47: Promotion du surintendant (le pouvoir temporel s'ajoute au pouvoir spirituel).

Verset 48: Démoralisation du surintendant (selon M. Petavel le mauvais serviteur de ce v. n'est autre que le fidèle et habile (*sic*) serviteur du v. 45).

Verset 49: Excès commis par le surintendant (corruption des mœurs et de la doctrine, surtout depuis l'an 1000).

Verset 50: Second (?) retour du Maître (réforme de Luther).

Verset 51: Châtiment final du surintendant (il est coupé en deux, par où il faut entendre que l'empire du pape est démembré, et son lot lui est donné avec les hypocrites, c'est-à-dire que le Vatican est livré à l'influence des jésuites).

Troisième surprise: « Au point de vue *pratique*, dit M. Petavel (page 31), cette exégèse pourrait fournir la base d'une discussion profitable entre catholiques et protestants. » Comment cela? Le voici: « Si, d'une part, les protestants voulaient reconnaître certains droits providentiels de la papauté et avouer que l'Evangile n'a pas prétendu interdire absolument l'établissement d'une hiérarchie au sein de l'église, mais qu'au contraire l'église a été laissée libre de s'organiser à son gré, s'ils voulaient saluer dans la personne du pape le chef vénérable de la plus antique église de l'Occident; si, d'autre part, les catholiques romains voulaient avouer que les successeurs de Pierre furent faillibles comme Pierre lui-même, si la papauté voulait se reconnaître dans le miroir de notre parabole et par conséquent admettre que les papes ont commis mainte faute et trempé dans mainte hérésie; que les schismes, châtiments divins, ont eu leur raison d'être; qu'il peut y avoir des chrétiens en dehors des cadres visibles de l'église romaine; que ce qui fait le chrétien, c'est l'union personnelle et vivante avec Jésus-

¹ C'est nous qui mettons le point d'interrogation ici et au v. 50.

Christ, — il y aurait un pas de fait du côté d'une réconciliation entre les diverses *sectes* ou *sections* de la chrétienté. Un pont serait jeté sur l'abîme qui sépare les églises. »

Evidemment, si les protestants voulaient bien adopter « l'exégèse » de M. Petavel pour les versets 45 à 47, et faire à sa suite la moitié du chemin qui mène à Rome ; si, d'autre part, les catholiques romains, pape en tête, consentaient à tenir pour inspirée cette même « exégèse » en ce qui concerne les versets 48 à 51 et reconnaître en conséquence que la proclamation de l'infaillibilité papale « n'a été qu'un coup de tête » et que le véritable christianisme c'est celui que professait Luther, alors il y aurait un pas, un très grand pas de fait ; il n'y aurait même plus de « pont » à jeter, parce qu'il n'y aurait plus d'« abîme ». Les protestants seraient devenus à moitié catholiques, et les catholiques aux trois quarts protestants. On pourrait songer tout de suite à une « transaction pacifique entre les deux églises, » comme le font déjà aujourd'hui les vieux-catholiques allemands et suisses d'une part, une fraction des épiscopaux anglais et américains de l'autre.

Ce qu'il y a de fâcheux en tout ceci, c'est que le fondement scripturaire de ce beau projet d'alliance évangélique ne présente pas, tant s'en faut, toute la solidité qu'on pourrait désirer. M. Petavel risque fort de rester seul de son avis quant au sens et à la portée de la parabole en question.

Les catholiques romains, tout en lui donnant peut-être de bonnes paroles comme cette supérieure dont il nous parle à la page 32, finiront toujours par s'en référer en matière d'interprétation au jugement du saint-père. Et le saint-père, si tant est qu'il daigne se prononcer sur cette question préalable, répondra par le vieil adage : *Theologia parabolica non est argumentativa*, ou bien, ce qui est plus probable, il déclarera avec feu le cardinal Wiseman qu'un protestant est incapable de comprendre les paraboles parce que leur objet, l'église, lui est étranger.

Pour ce qui est des protestants, je doute que M. Petavel fasse parmi eux beaucoup de prosélytes avec ce qu'il appelle son « exégèse. » Et ici, je ne parle pas de tel détail plus ou moins sujet à caution, de l'identification des deux serviteurs par exemple, de la distinction de deux venues du Maître, de la substitution arbitraire de la surintendance au « surintendant » à propos de la *dichotomie* du v. 51. J'ai en vue le principe même de toute cette « exégèse ». M. Petavel nous assure qu'un exégète des plus considérés du pro-

testantisme évangélique a reconnu « que la parabole peut s'appliquer au pape » (page 30). Mais à quoi, avec un peu de bonne volonté et une certaine dose d'imagination, une parabole ne peut-elle pas « s'appliquer ? » La question, si je ne me trompe, n'est pas de savoir à qui ou à quoi une parabole *peut* ou ne peut pas *s'appliquer*. Ce n'est pas en cela que consiste à proprement parler l'*exégèse* d'une parabole. Qu'est-ce en effet qu'une parabole ? N'est-ce pas une « similitude, » c'est-à-dire en dernière analyse un rapprochement, une *comparaison* ? Comparaison destinée à confirmer, à illustrer une certaine leçon religieuse ou morale et aboutissant toujours, explicitement ou implicitement, à un *vous de même*. Ce que l'herméneutique exige de l'interprète en pareil cas, c'est de chercher le *tertium comparationis*. A-t-il dégagé ce terme commun, a-t-il déterminé cette idée (vérité, devoir, loi, etc.), — après avoir donné, s'il y a lieu, les explications philologiques et archéologiques nécessaires à l'intelligence du texte, — il a rempli son office : le sens de la parabole, le *seul sens possible*, est mis en lumière. Quant à « l'application » qui en découle, la vraie, la *seule voulue*, l'application morale personnelle, elle s'imposera alors d'elle-même à l'entendement et à la conscience du lecteur ayant des yeux pour voir et des oreilles pour ouïr. Tout ce que l'interprète y ajoutera, cesse d'être de l'*exégèse*.

A plus forte raison l'interprète cesse-t-il d'être *exégète*, lorsque, confondant la comparaison avec la métaphore, la similitude avec l'allégorie, le *vous de même* avec un *c'est-à-dire* souvent très subjectif, il s'en va à la découverte d'un prétendu sens caché. Au lieu de suivre les traces lumineuses d'un exégète de race, tel que Calvin, il court le risque de se fourvoyer sur les pas d'un Origène qui voyait partout des dessous de cartes, ou en compagnie d'un Coccéius pour qui les paraboles étaient autant de petites apocalypses où toute l'histoire de l'église se trouvait déjà préfigurée. Nous craignons fort que M. Petavel, dans le cas particulier, n'ait commis à son tour cette confusion et qu'au lieu de se laisser éclairer par le contexte, il ne se soit laissé éblouir par certains traits de détail tels que la tournure interrogative du v. 45 et le διχοτομήσει du v. 51.

Nous n'en éprouvons, est-il besoin de le dire ? pas moins de sympathie pour l'intention qui l'anime et lui a mis la plume à la main. Tout ce qu'il dit des devoirs des protestants envers leurs frères catholiques romains est excellent. Seulement, cela ne peut con-

cerner que les relations d'individus à individus. Quant au rapprochement des deux églises comme telles, il nous semble aujourd'hui plus éloigné que jamais. Pour qu'il pût s'opérer, la première condition ne serait-ce pas que le rêve que M. Petavel « n'ose pas caresser » se réalise un jour : un pape héroïque invoquant son attribut de pape infaillible pour nier cette infaillibilité même ?

H. V.

E. DOUMERGUE. — ESSAI SUR L'HISTOIRE DU CULTE RÉFORMÉ¹.

Tout ce qui touche au culte public mérite la plus sérieuse attention. Comme l'a dit excellemment Samuel Vincent, dans une page de ses *Mélanges de religion* citée par M. Doumergue, les liturgies sont « des confessions de foi pratiques, en exercice continu, qui ont mille fois plus d'influence sur le peuple que les confessions de foi proprement dites, presque toujours oubliées dans des recueils fort peu lus. » Malheureusement ce domaine du culte, qui devrait être sacré, est un de ceux où l'ignorance et, qui pis est, le mépris des principes s'étalent le plus impunément dans nombre de nos églises réformées. On dirait un champ d'expériences où le bon plaisir pastoral, les fantaisies individuelles, tant libérales qu'orthodoxes, peuvent se donner libre carrière. Il est tel groupe d'églises, — la chose paraîtrait incroyable si elle n'était attestée par un auteur digne de foi qui parle textes en main², — où l'arbitraire liturgique a même été érigé, il y a quelque vingt ans, en article de règlement synodal ! Il semble pourtant qu'on commence aujourd'hui à s'apercevoir de la parfaite inconvenance et des réels dangers de cette sorte d'individualisme, et qu'on cherche de divers côtés les moyens de rentrer dans l'ordre.

Evidemment la première chose à faire dans ce but, c'est de « se souvenir d'où l'on est déchu, » en d'autres termes, de s'enquérir, beaucoup plus sérieusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici, de l'histoire du culte protestant. A cet égard, il y a longtemps que nous nous sommes laissés devancer par nos frères luthériens, et même par nos frères réformés de langue allemande. Après cela, il y aurait

¹ *Essai sur l'histoire du culte réformé, principalement au XVI^e et au XIX^e siècle*, par E. Doumergue, professeur d'histoire à la Faculté de Montauban. — Paris, librairie Fischbacher, 1890. — VII et 347 pages.

² *La liturgie wallonne. Etude historique et pratique*, par E. Lacheret, pasteur à La Haye, 1890, page 14.

lieu, non seulement de recueillir les désirs, de prêter l'oreille aux aspirations si souvent contradictoires des pasteurs et des troupes de l'époque actuelle, mais surtout de se rendre clairement compte des *principes* de tout culte rendu en commun, spécialement du culte évangélique, principes plus ou moins bien compris et appliqués par nos pères. Puis, ces principes une fois établis, il s'agirait encore de former et développer le *sens* liturgique au sein de nos Eglises, à commencer par leurs conducteurs spirituels eux-mêmes, lesquels en ont parfois le plus urgent besoin.

Ce côté de la théologie pratique a été beaucoup trop négligé parmi nous. Qu'on fasse de l'homilétique et de la « prudence pastorale » tant qu'on voudra; qu'on discute à perte de vue sur la théorie de l'Eglise, sur sa constitution idéale et ses rapports avec l'Etat; que, pour payer son tribut à la mode, on encombre même le programme de nos facultés de théologie de l'étude des « questions sociales, » je le veux bien (quoique pour être *bien* faite, cette étude suppose des connaissances techniques et une culture juridique qui ne seront jamais le fait que de quelques spécialistes.) Est-ce une raison pour délaisser pareillement l'étude historique, théorique et pratique de cette branche essentielle qu'on est convenu d'appeler la *liturgique*? — Il est sage de se méfier de toute réforme tant soit peu importante du culte public officiel, qui ne reposerait pas sur cet ensemble de travaux préliminaires.

Nous avons été heureux de voir M. le professeur Doumergue apporter sa pierre à l'édifice, en publiant le livre qui fait l'objet de cette annonce. Nous l'avons lu avec un intérêt soutenu et venons en recommander l'étude à nos lecteurs. Seulement, pour se faire une juste idée du contenu de l'ouvrage, ils voudront bien se souvenir qu'il n'est pas toujours facile de tout dire dans un titre.

On ne trouvera pas dans ce volume une histoire du *culte réformé* en général, ni même du culte réformé dans tous les pays de langue française, mais du culte réformé *en France*. Les limites de l'Eglise réformée de France ne sont dépassées que pour autant que la chose était absolument nécessaire à l'intelligence du sujet. Ainsi, pour remonter aux origines du culte en question, il fallait bien commencer par nous transporter à Strasbourg et à Genève. Plus loin, force était bien à l'historien, à propos de la réforme d'Ostervald, de nous emmener avec lui à Neuchâtel. — Le mot de *culte* lui-même, il ne faudrait pas le prendre au sens étendu et complet; il ne s'agit, en réalité, que de la partie proprement *liturgi-*

que du culte, abstraction faite de la lecture et de la prédication de la Parole de Dieu. C'est dans ce sens que M. Doumergue a pu dire quelque part que « le chant est la moitié du culte, » alors que pour Calvin, au contraire, le culte c'est avant tout la prédication, c'est même « le sermon » tout court.

Ramené à ces termes plus précis, l'essai historique de l'honorable professeur de Montauban tient largement ses promesses. Il les tient au delà de ce que ferait prévoir la modeste qualification d'*Essai*. Nous avons là, en une centaine de pages, un excellent résumé de l'histoire de la liturgie calviniste et du psautier huguenot au xvi^e siècle. Ce résumé est puisé aux meilleures sources. Aucun document important n'a été omis, et parmi les monographies historiques de quelque valeur, ayant vu le jour ces dernières années, il en est fort peu qui aient échappé à l'attention de l'auteur. Je ne vois guère que le très savant article de M. Théophile Dufour sur le *Clément Marot* de M. Douen, dans la *Revue critique d'Histoire et de Littérature* de février 1881, qui eût pu lui fournir, sur le musicien Louis Bourgeois et ses successeurs, quelques données propres à compléter et à rectifier sur certains points son chapitre sur « Calvin et la musique. »

A cette première partie, intitulée *Origines et principes*, et formant environ le tiers du volume, il ne manque qu'une chose pour mériter des éloges sans réserve : c'est d'être une *histoire* pure et simple, une histoire dépouillée, non certes de toute discussion, mais bien de toute polémique rappelant le journalisme. Cette « histoire » du culte réformé affecte trop souvent, à notre gré, les allures d'un plaidoyer. M. Doumergue a un véritable culte pour Calvin. Non content de rendre à ce César ce qui lui est dû en bonne justice, il veut à tout prix revendiquer pour lui des titres et qualités que Calvin, le Calvin historique, serait sans doute assez étonné de se voir attribués. « On voit le parti pris, » dit une fois M. D. (p. 51), à propos d'un jugement porté sur Calvin poète par un critique qui, il faut le reconnaître, ne pèche pas par excès de sympathie pour le réformateur. Plus d'une fois, l'avouerai-je ? le lecteur est tenté d'écrire ces mêmes mots à la marge de telle ou telle page, où c'est l'avocat et le panégyriste de Calvin, plutôt que l'historien, qui a tenu la plume, à côté de tel ou tel raisonnement auquel s'applique l'adage *stat pro ratione voluntas*.

Malgré tout son talent et la subtilité de son exégèse, M. D. fera difficilement croire à la généralité de ses lecteurs que Calvin a été

une nature artistique et que c'est uniquement la crainte des abus papistiques qui l'a indisposé contre le chant à quatre parties et surtout contre l'usage des orgues et autres instruments de musique dans le culte. « Quant à moi, dit Calvin, dans le commentaire sur le Ps. xxxiii, je ne doute point que jouer des cymbales, toucher la harpe et la viole et toutes ces sortes de musique, desquelles il sera souvent fait mention ès pseumes, n'ayent été une partie de la pédagogie, c'est-à-dire instruction puérile de la Loy: je di entant qu'on en usoit au service solennel qui se faisoit au temple... Aujourd'hui... quand les fidèles font leurs saintes assemblées ecclésiastiques, je di que pour chanter les louanges de Dieu, de remettre en usage les instrumens de musique, cela ne conviendrait non plus que de faire encensemens, dresser luminaires et ramener les autres ombres de la Loy. » Et au sujet du Ps. lxxxix: « Ce n'est point sans propos que les Lévites ont usé sous la Loy d'instrumens de musique: pour ce que Dieu a voulu enseigner jusques à la venue de Jésus-Christ par tels rudimens son peuple qui estoit encore tendre et semblable à petits enfans. Maintenant que la clarté de l'Evangile, ayant fait écarter les ombres de la Loy, nous montre qu'il nous faut servir Dieu d'une façon plus simple, ce seroit sottise de vouloir ensuyvre ce que le Prophète n'a commandé sinon à ceux de son temps. Dont il appert que les Papistes ont esté de vrais singes quand ils ont pris cela pour eux. »

Serait-il vrai qu'un homme qui a tenu pareil langage n'entendait condamner que les *abus* de la « chantrerie » *papale* ? Est-il permis de dire après cela que « en fait d'art (dans le culte) Calvin nous accorde tout ? » (p. 86). Non, tous les raisonnements du monde ne changeront rien à ce *fait* que la réduction du chant à sa plus simple expression était pour Calvin une question de *principe*. Son collègue, Pierre Viret, était beaucoup moins exclusif sous ce rapport. On sait d'ailleurs que les trombones et les hautbois ne tardèrent pas, du moins en Suisse, à faire leur rentrée dans les temples. De quel droit, en effet, aurait-on exclu du culte ces instruments « lévitiques » alors que, par une singulière inconséquence, l'assemblée des fidèles éclairés par l'Evangile et affranchis, en théorie tout au moins, du « service ombratile de la Loy, » se voyait réduite, en fait de cantiques, à ne chanter que les psaumes de ces mêmes Lévites ? !

M. Doumergue réussira-t-il mieux à nous faire partager sa conviction que le principe liturgique par excellence de Calvin, c'était

la liberté ? Nous devons confesser notre scepticisme à l'endroit de cette thèse, et nous soupçonnons qu'il y a là tout au moins un mal-entendu. La liberté, oui, Calvin la réclamait pour chaque Eglise *vis-à-vis des autres Eglises*, par exemple pour l'Eglise de Genève vis-à-vis de celle de Berne. Est-ce à dire que lui, l'homme de la règle et de la discipline, il ait admis le principe de la liberté en matière de culte *au sein d'une même Eglise* ? Les textes cités ne le prouvent pas. Mais à supposer que Calvin ait admis cette liberté-là en théorie (ce dont nous ne sommes rien moins que persuadé) une chose est sûre, c'est qu'il s'est bien gardé de la mettre et de la laisser mettre en pratique là où s'exerçait son autorité. Et en cela nous estimons qu'il a bien fait. C'était déjà plus qu'assez en fait de « libéralisme, » c'était déjà une infraction au principe strictement liturgique, que de laisser à la discrétion du ministre l'une des prières faites au nom de l'Eglise, quoique, pour le dire en passant, cette prière « libre » ne fût pas nécessairement, comme on se l'imagine à tort, une prière improvisée, une prière (soi-disant) d'abondance.

La seconde partie de l'*Essai* poursuit l'histoire de la liturgie jusqu'à nos jours. C'est ici que nous apprenons à connaître : la revision de Labastide, faisant suite à la refonte du Psautier par Conrart ; le culte tel qu'il se célébrait sous la croix, au Désert ; la réforme d'Ostervald et la revision genevoise. Inutile de dire que le panégyriste de Calvin ne pouvait se montrer fort sympathique au « réformateur » neuchâtelois du XVIII^e siècle. C'est un des points où M. Doumergue diffère le plus sensiblement de M. Bersier, lequel, comme on sait, a rendu pleine justice à l'œuvre liturgique d'Ostervald. Parvenue à l'époque contemporaine, l'histoire aboutit à une sorte de statistique. A l'aide de renseignements provenant de deux cent cinquante Eglises environ, l'auteur décrit la manière dont le culte réformé se célèbre aujourd'hui en France. C'est, à vrai dire, une statistique de l'arbitraire et du désordre qui y règnent en matière liturgique.

Avec la troisième et dernière partie, sans quitter absolument le domaine de l'histoire, nous nous trouvons placés en face de la question pratique mise à l'ordre du jour par le synode de Nantes, celle de la *revision liturgique* ou, pour parler plus exactement, de l'unification des diverses éditions de la liturgie sur la base de la revision de Labastide, de l'an 1689 (dont M. Doumergue a eu soin de donner le texte dans l'Appendice, p. 307-341).

Après avoir parlé des dangers et de l'utilité d'une revision et avoir exposé les raisons qui, dans les circonstances où se trouve actuellement l'Eglise réformée de France, militent en faveur d'une revision aussi conservatrice que possible, l'auteur consacre trois chapitres : à la revision du texte de la *Confession des péchés*, « la prière la plus huguenote et la plus française, » comme il l'appelle ; à une *liturgie pour le culte du dimanche matin*, liturgie basée sur la tradition calviniste, mais modifiée selon les indications, les désirs des Eglises qui ont répondu à l'enquête ouverte à ce sujet ; enfin au *rôle liturgique du Décalogue et du Symbole* des Apôtres. Un chapitre final traite de « l'adoration dans le culte » et des moyens de ranimer ce sentiment soit dans le culte principal soit dans les cultes « supplémentaires » ou liturgiques.

Etant données les limites où doit se renfermer la revision projetée et les bases sur lesquelles elle doit s'opérer, les propositions de M. Doumergue sont de nature, pour autant que nous pouvons en juger, à rencontrer un assentiment assez général.

Placés, comme nous le sommes, dans des circonstances différentes malgré certaines traditions communes, il nous est difficile de nous prononcer en connaissance de cause sur le plus ou moins de convenance qu'il peut y avoir à introduire en France dans le culte du dimanche matin les modifications proposées. Dans le nombre, il y a des améliorations manifestes, par exemple la place plus honorable assignée à la lecture de la Parole de Dieu. Mais faire chanter six fois, n'est-ce pas beaucoup ? Que dirait Calvin ? — Quant à la nouvelle rédaction de la Confession des péchés, telle qu'elle résulte d'une comparaison méthodique des divers textes en présence (p. 218), elle constitue un progrès d'autant plus grand qu'elle s'éloigne davantage du texte genevois du XVIII^e siècle, pour se rapprocher des termes énergiques et du langage biblique de l'original. Nous sommes pleinement d'accord avec l'auteur dans ce qu'il dit du rôle liturgique du Décalogue et du Symbole, sans cependant être convaincu que la place qu'il voudrait assigner à la lecture de ce dernier, savoir *avant* le sermon, entre la Confession des péchés et la lecture biblique, se justifie au point de vue théorique et pratique.

Le chapitre sur l'adoration dans le culte remue bien des idées et pourrait fournir matière à bien des réflexions. On oublie beaucoup trop, en parlant de l'adoration dans le culte ou des cultes d'adoration, que l'adoration est un *état d'âme* essentiellement *individuel*,

tandis que le culte public est un *acte* essentiellement *collectif*. Comme le disait le vénérable professeur Riggensbach, de Bâle, dans la discussion qui s'était engagée au sein de l'Union évangélique suisse, au sujet du rapport de M. le pasteur Choisy : « Ayez d'abord de vrais *adorateurs*, et l'*adoration* dans le culte viendra d'elle-même. » Mais il est certain que dans les aspirations, les réclamations qui ont pris ce terme d'adoration pour mot d'ordre, s'est manifesté dès les jours d'Ostervald le sentiment de l'insuffisance de l'idéal de Calvin en matière de culte. D'autres expriment le même sentiment en disant qu'il manquait à ce culte éminemment didactique, pédagogique, vrai « culte de catéchumènes, » un élément symbolique et esthétique, quelque chose de ce *darstellende Handeln* dont parle Schleiermacher. Nous sommes bien aise de voir que, malgré son « calvinisme » si accentué, M. le professeur Doumergue éprouve de son côté le besoin de donner une certaine satisfaction à ce sentiment-là.

H. V.

JEAN VUILLEUMIER. — LA MEILLEURE VERSION DE LA BIBLE¹.

Est-ce Ostervald, Segond ou Lausanne ? — Ce n'est pas Ostervald, car il « remonte à plus de sept cents ans en arrière » (page 6), n'étant pas autre chose qu'une dernière revision de l'*Historia scolastica* du chanoine Pierre Comestor. Cette thèse, « aussi peu connue qu'elle est curieuse, » notre auteur l'affirme avec le plus grand sérieux, sur la foi de M. E. Petavel ; c'est du moins ce qu'il a cru découvrir dans *La Bible en France* de l'honorable docteur neuchâtelois. — Serait-ce donc Segond ? Loin de là ! Voyez plutôt les *Remarques* bien connues de M. G. Krüger, dont les conclusions sont transcrites pages 13 et suivantes. — Non, la meilleure des versions, ou plutôt la seule bonne pour le moment, c'est celle de Lausanne, parce que c'est la seule qui s'incline devant la « nécessité d'une translittération saintement minutieuse » (page 23). Encore n'est-elle pas absolument irréprochable à cet égard. Les autorités invoquées pour cette dernière et principale partie de l'opuscule sont : le même M. Krüger, et surtout feu Louis Burnier.

« La mission actuelle du peuple de Dieu, lisons-nous dans les

¹ *La meilleure version est-ce Ostervald, Segond ou Lausanne ?* Par J. Vuilleumier. Bâle, Société internationale de traités, 1890. — 48 pages in-16.

Conclusions (page 47), c'est l'achèvement de la réforme commencée au XVI^e siècle, c'est le retour complet à la bible et au christianisme apostolique, » tel, bien entendu, que le comprennent les adventistes du septième jour. « Or peut-on accepter une tâche semblable sans en vouloir aussi les moyens, et surtout le premier de tous : une version exacte (lisez : un calque servile) des Saintes Ecritures ? »

Ainsi donc, on rêve d'un *retour complet au christianisme apostolique* ? On prétend faire rebrousser à l'Eglise le cours providentiel de son histoire plus de dix-huit fois séculaire ? Ce qu'on veut en réalité c'est, non une *réforme*, mais une *répristination*, c'est une rétrogradation jusqu'au judéo-christianisme. A la bonne heure ! Mais peut-être, en ce cas-là, ne ferait-on pas mal de se rappeler que les chrétiens « apostoliques, » en fait de version de l'Ancien Testament (*la seule Bible qui existât de leur temps*), se contentaient d'une version qui pour l'exactitude ne valait pas même *Ostervald*, tant s'en faut !

H. V.
